

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 Octobre 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Ouverture des crédits au 1er janvier 2017 avant vote du Budget Primitif en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales

**Direction Générale des Services
Direction des finances
04.13.31.24.39**

PRESENTATION

Le 1^{er} janvier 2017, le budget primitif 2017 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône n'aura pas encore été adopté.

Toutefois, comme dispose l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, l'exécutif départemental est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2017 l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée départementale, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Conformément à la réglementation susvisée, je vous propose de vous prononcer sur l'ouverture, au titre de l'exercice 2017, des crédits qui figurent en annexe au présent rapport.

Ils correspondent à un quart des crédits d'investissements, hors autorisations de programme, votés au budget 2016 soit 10.348.800,00 €.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

